

Conseil Municipal du		12 décembre 2022	à		18h00
N°ordre	9		Titre	Conventions pluriannuelles d'objectifs 2023 - 2026 - Scènes de musiques actuelles (Smac)	
N° identifiant	2022-0255				
Rapporteur(s)	M. Charles REVERCHON-BILLOT		PJ.	Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association « L'Oreille est hardie / le Confort Moderne » Convention pluriannuelle d'objectifs 2023 - 2026 Scène de musiques actuelles	
Date de la convocation	02/12/2022				
Président de séance	Mme Léonore MONCOND'HUY				
Secrétaire(s) de séance	Frankie ANGEBAULT				
Membres en exercice	53				
Quorum	27				
Présents	46	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Amir MISTRIH - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD - M. Vincent GATEL Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Alain CLAEYS - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - Mme Clémence POURROY - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT - Mme Chantal NOCQUET - M. Aloïs GABORIT - Mme Myriam MARCIL - Mme Samira BARRO-KONATÉ - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre NÉNEZ - M. Théo SAGET Conseillers municipaux</p>			
Absents	0				

Mandats	7	<u>Mandants</u> Mme Élisabeth NAVEAU DIOP Mme Solange LAOUDJAMAÏ M. Maxime PÉDEBOSCQ Mme Lucile VALLET Mme Lisa BELLUCO Mme Alexandra DUVAL Mme Alexandra BESNARD	<u>Mandataires</u> M. Aloïs GABORIT M. Anthony BROTTIER Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER M. François BLANCHARD Mme Élodie BONNAFOUS Mme Hélène PAUMIER M. Charles REVERCHON-BILLOT
---------	---	--	--

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 34 et de la n° 36 à 47. La délibération n° 35 est retirée.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement local et rayonnement
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Culture - Patrimoine
------------------	---

Le *Confort Moderne* est né au début des années 80, sur le site d'une friche industrielle située au cœur du faubourg du Pont-Neuf. Friche artistique pionnière du décloisonnement entre les pratiques artistiques, gérée par l'association *l'Oreille est hardie*, le site compte notamment une salle de concert, un vaste espace d'exposition, un club, un bar, des locaux de répétition, un restaurant, des espaces de résidence, la Fanzinothèque et un disquaire.

En décembre 2017, après un vaste chantier de réhabilitation de 16 mois, le *Confort Moderne* a rouvert ses portes dans des locaux totalement repensés. À cette occasion, *Jazz à Poitiers* a rejoint le site, renforçant le caractère pluri-artistique et bouillonnant de ce lieu toujours défricheur.

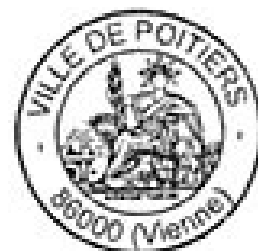
Le *Confort Moderne* est ainsi le seul équipement culturel de France à accueillir en son sein deux structures disposant du label national « Scène de musiques actuelles (Smac) » (*l'Oreille est hardie* et *Jazz à Poitiers*). *L'Oreille est hardie* est par ailleurs, la première structure à cumuler un double label de création, en ayant aussi obtenu le label « Centre d'Art Contemporain » en avril 2022.

L'Oreille est hardie/le Confort Moderne et Jazz à Poitiers, sur la base de leurs projets artistiques et culturels, renouvellent leurs Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), avec leurs partenaires publics, l'État-Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Nouvelle-Aquitaine, la région Nouvelle-Aquitaine et la Ville, pour les années 2023-2026.

Les présentes conventions s'inscrivent dans la volonté de la ville de Poitiers d'impulser une politique culturelle ouverte sur la vie de la cité dans le respect des droits culturels des habitants, de remettre la culture au cœur de l'espace public, d'accompagner les acteurs artistiques et culturels du territoire dans le développement de leur activité.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs pour une durée de quatre ans, et tout document à intervenir sur ce sujet.

POUR	53		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Frankie ANGEBAULT



RESULTAT DU VOTE	Adopté
------------------	--------

Affichée le	16 décembre 2022	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 décembre 2022	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20221212-168444-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	8.9	Culture
-------------------------	-----	---------